
DÉLIBÉRATION DE_2019_093

L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 20 heures 30, en session ordinaire à SAINT VIVIEN sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 02 décembre 2019

Présents : Jocelyne ARSIGNY, Thierry BOIDÉ, Gérard BONNAMY, Maryse BRAIT, Patrice CAIGNARD, Sylvie CROSSOIR, Gilbert DE MIRAS, Hélène DENOST, Robert DESCOINS, Jean-Luc FAVRETTO, Didier FOURCAUD, Serge FOURCAUD, Michel FRICHOU, Bernard GOYER, Thierry HERITIER, Jean-Thierry LANSADE, Magalie LEPLET, Marcel LESBEGUERIES, Karine LEY, Annie MAIGRE, Jean-Claude MAILLAT, Lucette MOUTREUIL, Eric REY, Christian SCALIGER

Pouvoirs : Philippe FAYET par Gilbert DE MIRAS, Christian GALLOT par Thierry HERITIER, Christophe MARCETEAU par Thierry BOIDÉ, Gilles TAVERSON par Magalie LEPLET, Yveline TESSONNEAU par Bernard GOYER, Jean-Eric VIGOUROUX par Didier FOURCAUD

Secrétaire : Didier FOURCAUD

Membres en exercice : 31 Présents : 24 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°9 - BUDGET PRINCIPAL

Le Président expose au Conseil Communautaire que les études sur les aménagements des bourgs de Montcaret et de Montpeyroux ont été comptabilisées sur le compte 2031.

Les deux projets étant en cours de réalisation, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
2031 (041)	Frais d'études	6 180.00 €	
2315 (041)	Installation, matériel et outillage technique		6 180.00 €
TOTAL		6180.00 €	6180.00 €

Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les crédits nécessaires à la régularisation des écritures pour ces deux opérations.

Le Président,
Thierry BOIDÉ